



RÉUNION DU BUREAU ÉLARGI

du mercredi 20 septembre 2017 à 12.00 heures

(Palais : salle « 101 »)

ORDRE DU JOUR

1. ORDRE DES TRAVAUX

2. DIVERS

(*) LES DEMANDES D'INTERPELLATION, Y COMPRIS LA NOTE EXPLICATIVE PRÉVUE PAR L'ARTICLE 114 DU RÈGLEMENT ET LE TEXTE DES QUESTIONS ORALES DOIVENT ÊTRE TRANSMIS AU GREFFIER AU PLUS TARD LE LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017 À 14 H.00.